

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Fisher: Vous n'en tirerez jamais d'idées.

M. Ogle: Nous aimerions savoir où se situe le parti. Je voudrais entendre ce fameux esprit irlandais, monsieur le Président. Lui et moi partageons le même patrimoine irlandais. Je voudrais qu'il vienne et qu'il nous fasse une déclaration claire sur la position de son parti à l'égard de ce projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau.

Une voix: Vous avez l'esprit et il a la séduction.

M. Ogle: Je ne vois aucune raison pour qu'il ne le fasse pas. C'est ma dernière remarque à propos de cet amendement, monsieur le Président. J'espère que le chef du parti progressiste conservateur s'adressera à la Chambre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous cherchons à déterminer aujourd'hui en quoi la motion n° 39, l'amendement proposé par les progressistes conservateurs, diffère de la motion n° 40, l'amendement néo-démocrate. Essentiellement, ce qui distingue ces deux motions l'une de l'autre, c'est que la motion n° 39 a un caractère politique, alors que la motion n° 40 est d'ordre plutôt juridique. La motion n° 39 est conforme à l'attitude de façade visant à plaire aux deux camps, attitude que les progressistes conservateurs ont affichée au fil du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau, tandis que la motion n° 40, l'amendement néo-démocrate, cadre avec la stratégie globale de défense de ce tarif et de la Commission canadienne du blé, que nous avons préconisée tout au long de ce débat sur l'avenir du tarif du Nid-de-Corbeau. Voilà la différence qui existe entre les deux motions. L'une vise à donner l'impression que l'on veut protéger la Commission canadienne du blé, alors que l'autre a été conçue de façon à protéger concrètement les pouvoirs de cette Commission.

Ce n'est pas la première fois au cours des discussions entourant les amendements proposés que j'ai à rappeler que les conservateurs négligent encore de faire front commun avec le NPD pour protéger la Commission canadienne du blé. Pas plus tard que la semaine dernière, je suis intervenu à propos d'un amendement semblable et, là encore, les conservateurs ont évité de se joindre aux néo-démocrates pour assurer la sauvegarde de la Commission canadienne du blé. Je ne sais pas si vous occupiez le fauteuil à ce moment-là, monsieur le Président, mais j'avais fait valoir alors que les néo-démocrates n'étaient guère surpris car la Commission canadienne du blé symbolise pour bien des gens, surtout les gens de l'Ouest, une mise en marché dirigée. Cela ne nous étonne donc pas que les conservateurs cherchent à tenir subtilement ce symbole—non pas par des clameurs et un enthousiasme trop manifestes, car ils en craignent les conséquences sur le plan politique, mais ils cherchent à tenir subtilement, dis-je, le symbole, tant sur le plan abstrait que sur le plan concret, que représente la commission canadienne du blé.

Au fond, la philosophie conservatrice rejette le principe de la mise en marché dirigée. Ils n'ont jamais réussi à s'y faire car le principe va à l'encontre des tendances néo-conservatrices du parti. Il y a sans doute eu, au tout début, des conservateurs qui, en faveur du principe, avaient souscrit à la mise sur pied d'un grand nombre d'institutions au Canada pour pallier les lacunes du marché et protéger tant les producteurs que les consommateurs, ainsi de suite. Ce qui prédomine aujourd'hui

chez les progressistes conservateurs, ce n'est plus le conservatisme de jadis. Bien entendu, je suis par trop généreux, mais ce n'est que pour montrer que, de nos jours, cette nouvelle idéologie conservatrice s'est emparée de l'esprit du parti progressiste conservateur pour qui la mise en marché dirigée est un fléau à combattre une difficulté à surmonter. Tout ce qui fait obstacle aux tendances libres du marché doit être considéré comme étant à déconseiller.

Mais les conservateurs ne sauraient gagner sur tous les plans, monsieur le Président. S'ils souhaitent sauvegarder la Commission canadienne du blé et la mise en marche dirigée, pourquoi ne votent-ils pas avec nous en faveur d'un amendement qui y veuille effectivement, au lieu de simplement chercher à en donner l'impression?

Au cours du débat, le député de Bow River (M. Taylor) a déclaré qu'il en avait assez d'entendre discourir les néo-démocrates. Nous avons été fort aise de constater que malgré tout il s'est donné la peine de faire valoir son point de vue au sujet de l'amendement, car c'est toujours avec plaisir que nous écoutons ses interventions. Nous sommes heureux de l'avoir incité à se prévaloir des dix minutes auxquelles il a droit. Il nous a raconté comment la Commission canadienne du blé avait agi dans le cas de quelques agriculteurs. Il m'a été donné de vérifier ses dires auprès de l'un de mes collègues qui connaît cette affaire dans ses moindres détails et j'ai appris que le député ne nous avait pas tout dit. Je sais que ce n'est pas dans les habitudes du député de Bow River, mais il a omis de nous apprendre que les agriculteurs en question avaient livré aux éleveurs une quantité de grain supérieure à leur quota. Il a négligé de nous dire que cette quantité supplémentaire de grain empêchait bien d'autres agriculteurs...

M. Taylor: Foutaises!

M. Blaikie: ... de la région de vendre leurs céréales. Le député a omis de nous en parler. Monsieur le Président, le député m'interrompt bruyamment. Il dit que je ne prends pas parti pour les céréaliculteurs. Je m'efforce de présenter les choses sous leur vrai jour et avec autant de détails que possible, pour permettre à chacun d'entre nous de se faire une idée personnelle de cette affaire. Le député de Bow River ne l'a pas fait. Il nous a donné une interprétation très sélective des faits en l'occurrence, ce qui n'a rien de surprenant. C'est normal car les conservateurs cherchent toujours des moyens de dénaturer les faits et de saper la crédibilité d'organismes comme la Commission canadienne du blé. En effet, ce qu'a fait le député de Bow River, surtout maintenant que j'ai pu vérifier le reste de l'histoire...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député n'est absolument pas au courant de l'affaire et il généralise. Dites la vérité et cessez de parler des sociétés. Préoccupez-vous un peu de l'homme ordinaire, pour changer.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis abasourdi par la compassion du député de Bow River. Ce n'était pas un rappel au Règlement et je ne parlais pas des sociétés, mais de ce qui s'est véritablement passé en l'occurrence. Les députés pourront juger par eux-mêmes.